

**Délibération N°4**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>22</b>
VOTANTS :	<b>24</b>

**OBJET :**

**Modification du tableau  
des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mil vingt-cinq**

**Le Quinze Janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 9 janvier 2025 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du  
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un seul dossier  
de promotion interne a reçu un avis favorable de la commission  
siégeant auprès du Centre de Gestion de l'Allier.

Monsieur le Président précise aux Conseillers  
Communautaires qu'il s'agit d'une promotion au grade d'animateur.  
Aussi afin de nommer l'agent concerné à ce grade, il y a lieu de créer  
au tableau des effectifs un poste d'animateur à temps complet.

En outre, un agent titulaire du grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup>  
classe a sollicité sa mutation pour une autre commune à compter du  
1<sup>er</sup> mars 2025. La personne qui sera recrutée pour la remplacer est  
titulaire du grade d'adjoint d'animation. Aussi, il est nécessaire de  
modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint  
d'animation à 32/35<sup>èmes</sup>.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de  
Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à  
l'unanimité :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits  
et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant  
dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable émis par la commission chargée de l'étude  
des dossiers de promotion interne,

σ de modifier le tableau des effectifs en créant :

- un poste d'animateur à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2025,
- un poste d'adjoint d'animation à 32/35<sup>èmes</sup> avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2025,

σ d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés et autres pièces nécessaires,

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~